

# seizh devezh e bro-dreger 5

Cour administrative d'appel de Nantes

**Justice**

## Potinière à Trébeurden : un arrêté du maire annulé

Le jugement est tombé fin juin mais la vacance estivale des tribunaux a fait que les parties n'en ont été informées que fin août : la cour administrative d'appel de Nantes a annulé le jugement du tribunal administratif de Rennes relatif à l'affaire de la Potinière, cette bâtisse située au pied du chaos des Roches Blanches à Trébeurden.

Ce dossier est un vieux serpent de mer qui empoisonne quelque peu la vie de la municipalité. Pour faire court, en 1998, le propriétaire de la Potinière dépose une demande de permis de construire. Quelques années plus tard, alors qu'il a trouvé un acquéreur, le propriétaire inclut dans la promesse de vente le transfert du permis de



■ TREBEURDEN - L'avenir de la Potinière manque encore de clarté après la décision du juge en appel

construire, arguant que ce dernier est toujours valable.

Le maire avait alors, dans un premier temps, refusé ce transfert à la fois sur les conseils des services de l'Etat et de ses pro-

pres conseils juridiques. Attaqué devant le juge des référés par l'acheteur et le vendeur, le maire s'est alors vu enjoint par la justice d'entériner le transfert du permis de construire au nom

de la validité dudit permis. Le juge avait même condamné Trébeurden à une astreinte financière journalière si la commune n'obtempérait pas.

Michel Lissillour ayant accepté in fine le transfert de ce fameux permis de construire, sa décision a été attaquée cette fois-ci par plusieurs associations locales et par l'Etat. Le tribunal administratif, statuant au fond, avait estimé lui aussi que le permis était valable et donc également son transfert. Les associations ont alors fait appel de cette décision.

La cour administrative d'appel de Nantes, dans son jugement, annule le transfert du permis considérant que ce dernier n'était plus valable. Retour à la cause zéro.